

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mai 2021

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 11

- présents : 10

- votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un, le 20 mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

**Etaient présents :** Mme DEGAS, Mme CHOPIN, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE

**Etai(ent) excusé(es) :** Mme TROMEUR

**Secrétaire de séance :** M. POCHÉ

### D2021-022 : TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES 2021/2022

Le conseil municipal, après délibéré,

**DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021/2022 :

Cantine :	Repas enfant	4.05 €
	Repas adulte	6.83 €
	Pénalité	0.50 € en cas de non réservation

Accueil périscolaire :	QF ≤ 814 €	2.20 € de l'heure
	QF > 814 €	2.74 € de l'heure

Conformément à ce qui est indiqué dans le règlement intérieur remis à chaque famille, toute demi-heure commencée est due. Cela s'entend à chaque plage de garderie (matin et/ou soir) et pour chaque enfant.

Le justificatif et/ou le numéro d'allocataire CAF ou MSA sera demandé; en l'absence de cet élément au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 25 mai 2021  
GUINEHEUX Dominique., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210520-D2021-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021